Lys-lez-Launoy. — L'élection de M. Edouard Deirue est validée.

Hellemmes-lez-Haubourdin. — Remise au délibéré.

Malincourt. — Protestation rejetée.

Honnecourt. — L'élection de M. Courrier est annulée ; M. Charles Tamplus est déclaré élu.

Fresnes. — La protestation porte qu'on a payé à boire à des électeurs et que des mineurs ont voté à bulletin ouvert. — Protestation rejetée.

La séance est levée à sept heures moins un quart.

—

Contrairement à ce qui avait été annoncé d'abord, l'affaire de la protestation contre les élections de Roubaix viendra le 27 juin; celle des protestations de la commune d'Erre est fixée à l'audience du mercredi 25.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 21 juin

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Victor Geloën, marchand de couleurs et de papiers peints à Roubaix, est traduit en police correctionnelle du chef de banqueroute simple.

On lui reproche de n'avoir pas tenu de livres réguliers et de n'avoir pas fait d'inventaire.

Les dépenses personnelles de Geloën n'ont jamais été exagérées, et il menait un train de vie des plus modestes.

Ce qui a indisposé le tribunal à son égard, c'est que les créanciers ne toucheront pas le plus petit dividende, les frais de faillite ayant dévoré tout l'actif, de bien peu d'importance au reste.

Victor Geloën est condamné à la peine de quinze jours d'emprisonnement.

***

J. B. Colin, de Tourcoing, pauvre septuagénaire, a été arrêté jeudi dernier au moment même où il sortait de chez un boulanger, qui lui impute de n'être entré chez lui que pour demander l'aumône. C'est donc sous l'inculpation du délit de mendicité qu'il vient aujourd'hui s'asseoir, en tremblottant, sur le banc des prévenus du tribunal de police correctionnelle.

M. le président. — Eh bien ! reconnaissez-vous avoir demandé l'aumône en vous introduisant dans les maisons ?

Colin. (Il a une grande difficulté de s'énoncer par suite de la perte totale de ses dents). — Je suis bien vieux, mon cher monsieur, et il faut un peu d'indulgence pour mon âge.

M. le président. — C'est fort bien, mais convenez-vous d'avoir mendié ?

Colin. — Mon Dieu, ce serait, que je serais bien un peu excusable.... mes pauvres vieux membres me refusent le service.

M. le président. — Répondez à ma question, avez vous mendié ?

Colin. — Je ne peux pas le dire, car je mentirais.

M. le président. — Qu'étiez-vous allé faire chez ce boulanger, de la boutique duquel on vous a vu sortir?

Colin. — J'étais allé acheter du pain pour cinq centimes ; c'en est bien assez pour mon pauvre estomac qui ne vaut guère mieux que son maître.

M. le président. — Vous n'aviez pourtant guère besoin d'acheter du pain ; on vous en a trouvé une grande quantité de petits morceaux dans un torchon que vous aviez sous le bras.

Colin. — C'est vrai ! mais ce n'étaient que de vieilles croûtes trop dures pour moi qui n'ai plus de dents, comme vous pouvez voir. (Ici Colin montre ses gencives presque totalement désemparées).

M. le président. — Vous êtes dans l'erreur, vérification faite de ces croûtes de pain lors de votre arrestation, il a été reconnu que ce pain était tendre.

Colin. — Tendre pour de bonnes dents, je ne dis pas non ; mais pour les trois ou quatre chicots qui me restent, tout est dur comme la pierre. Au surplus, j'avais payé la petite bouchée en question.

Le tribunal, après l'audition des témoins, s'est néanmoins vu dans la nécessité de condamner Colin à 15 jours de prison.

***

Quatre petits bonshommes de 12 à 14 ans, Hubert Bay; Théophile Lammens; Emile Vanhensendryx et Gustave Merlevède, sont poursuivis pour avoir dérobé deux amantes au préjudice d'un épicier de la rue Solférino, à Lille.

En égard au peu d'importance du vol, le tribunal acquitte et remet à leurs parents ces petits drôles, sauf pourtant Vanhensendryx qui ira passer trois mois dans une maison de correction.

***

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

15 jours de prison contre Auguste Paco, pour mendicité à Tourcoing; 8 jours de prison contre Emile Brichs; 6 jours contre Pierre Vanlack; 1 mois contre Auguste Coquel, tous trois de Roubaix, pour outrages envers les agents de police; 15 jours de prison contre Désiré Durand, pour mendicité à Lille; 4 mois contre Alfred Lechantre, de Lille, pour outrage public à la pudeur; 6 mois de prison pour même fait contre Louis Masquelier, de Mouveaux; 20 fr. d'amende contre Henri Therin, de Roubaix, pour fraude électorale; enfin 2 ans de prison contre Caroline Vanstyvinkèle pour vol de mouchoirs, tabliers, draps, etc., au préjudice de diverses personnes de Lille et 6 mois de la même peine contre Amélie Ost, sa complice.

MAITRE CUBE.

NORD

Plusieurs journaux publient la nouvelle suivante:

« Le bruit court encore une fois que M. Merlin, sénateur du Nord, serait nommé premier président à la cour de Douai.

» Si cette nouvelle se confirme, M. Merlin sera obligé de donner sa démission de sénateur, ne pouvant cumuler des fonctions judiciaires avec le mandat sénatorial dans le même département.

» On parle déjà de la candidature de M. Cambon, ministre résident de France à Tunis, ancien préfet du Nord, et frère du préfet actuel ; mais l'élection ne pourrait avoir lieu qu'au mois de janvier prochain, lors du renouvellement triennal du Sénat. »

CANAL DE LENS A LA DEULE

PROJET DE LOI ayant pour objet l'acceptation à l'offre faite par la Société houillère de Liévin, d'avancer à l'Etat la somme de 1,000,000 de francs destinée à la construction du canal de Lens à la Deûle (Pas-de-Calais), présenté au nom de M. Jules Grévy, président de la République Française, par M. Raynal, ministre des travaux publics, et par M. Tirard, ministre des finances.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Un décret, en date du 23 mars 1881, a déclaré d'utilité publique les travaux de construction d'un canal de Lens à la Deûle (Pas-de-Calais).

La dépense est évaluée à 1,500,000 francs et la Société houillère de Liévin a garanti le versement au Trésor d'une somme de 500,000 francs formant sa subvention et celle de la ville de Lens.

Cette subvention devait être versée en quatre termes annuels de 125,000 francs chacun. Mais, vu l'impossibilité, en raison de la situation financière, d'inscrire au budget de 1885 un crédit pour cette entreprise, les travaux se trouvaient indéfiniment ajournés.

Cependant, la Société houillère de Liévin, en prévision de la prochaine exécution du canal projeté, n'avait pas hésité à s'imposer des sacrifices immédiats pour améliorer et compléter ses installations. Très préoccupée des retards dont l'entreprise est menacée, la Société a offert d'avancer à l'Etat la somme d'un million restant à la charge du Trésor, afin de commencer le plus promptement possible, et de pousser avec toute l'activité désirable, la construction du canal de Lens à la Deûle.

L'administration, en acceptant cette offre, a posé les bases du traité à passer avec la Société. Aux termes de ce traité, la Société houillère de Liévin verserait :

En 1884, 200,000 francs sur le montant de sa subvention pour acquisitions de terrains et approvisionnements ;

En 1885, 300,000 fr. représentant le complément de ladite subvention, y compris la part de la ville de Lens.

En 1886, 500,000 fr. représentant le 1er terme d'une avance à l'Etat ;

En 1887, 600,000 fr. formant le 2e et dernier terme de cette avance.

L'amortissement de la somme d'un million, ainsi avancée, serait effectué en 9 annuités, au taux de 4 0|0 l'an, à partir 1887.

La Société de Liévin a accepté sans réserve cette combinaison, ainsi qu'il résulte de la délibération, en date du 17 avril 1884, de l'assemblée générale de ses actionnaires.

Dans ces conditions, l'annuité à payer par l'Etat, pour amortir entièrement l'avance qui lui serait faite, s'élèverait à 67.246 fr. 50, en 1887, et à 141,510 fr. 42 pendant les huit années suivantes. Ces sommes seraient imputées sur les ressources à inscrire, à la 2e section du budget ordinaire de chaque exercice, pour l'amélioration des canaux de navigation.

La construction du canal de Lens à la Deûle est impatiemment attendue, non seulement par la société houillère ainsi que nous l'avons exposé ci-dessus, mais aussi par les populations agricoles et industrielles de la région. Le nouveau canal qui n'est, en réalité, que le prolongement de celui de la Souchez, concédé à la compagnie des mines de Courrières, en vertu d'un décret du 30 avril 1862, doit en effet relier, au réseau des voies navigables du Nord, la ville de Lens, ainsi que les mines de Liévin, et passera à proximité de plusieurs fosses appartenant aux concessions de Lens et de Courrières, que l'on peut ranger parmi les plus importantes du bassin houiller du Pas-de-Calais.

Les sacrifices que s'imposent les intéressés démontrent d'ailleurs, surabondamment, la grande utilité de l'entreprise. Nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien, en conséquence, adopter le projet de loi ci-après, que nous avons l'honneur de soumettre à votre sanction.

PROJET DE LOI.

Le Président de la République française

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Ministre des travaux publics et par le Ministre des finances, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article premier. — Le ministre des travaux publics est autorisé à accepter, au nom de l'Etat, l'offre faite par la société houillère de Liévin, ainsi qu'il résulte de la délibération, en date du 17 avril 1884, de l'assemblée générale de ses actionnaires, d'avancer la somme *d'un million*, à l'effet d'assurer l'exécution des travaux de construction du canal de Lens à la Deûle, dont l'utilité publique a été déclarée par décret du 28 mars 1881.

Cette avance est et demeure entièrement indépendante de la subvention de 500,000 francs dont le versement a été garanti par ladite société, en vertu du décret précité.

Art. 2. — L'amortissement de la somme d'un million, ainsi avancée, sera effectué en neuf annuités, au taux de 4 0|0 l'an, à partir de 1887 inclusivement.

Art. 3. — Ces annuités sont imputées sur les ressources à inscrire à la 2e section du budget ordinaire (amélioration des canaux).

PAS-DE-CALAIS

Arras. — Une arrestation, qui fait beaucoup de bruit en ville, a été opérée hier par M. le commissaire de police.

On sait qu'à la suite de démarches comminatoires faites près d'eux les marchands de journaux d'Arras ont annoncé qu'ils ne vendraient plus certaine feuille parisienne, dont nous ne voulons même pas écrire le nom.

Le scandale avait assez duré, en effet.

Le ballot renfermant les numéros de la semaine était donc resté en souffrance à la gare.

Hier, après midi, une jeune femme bien mise, très jolie personne, dit-on, mais d'une toilette assez tapageuse, arrivait par un train de Paris et demandait qu'on lui remît les paquets de la... feuille en question.

Quelques jeunes gens, se trouvant à la gare et ayant entendu cette demande, comprirent qu'ils se trouvaient en présence d'une ambassadrice toute spéciale et l'un suivirent jusqu'à ce qu'ils l'eussent vue entrer dans un magasin. Ils allèrent aussitôt quérir M. le commissaire de police, qui se présenta dans la maison où était encore la voyageuse, et lui demanda qui elle était, et si elle avait des papiers attestant son identité. L'inconnue donna un nom, dit qu'elle arrivait de Paris et qu'elle ne croyait pas qu'il y eut une loi obligeant les citoyens et les citoyennes à se munir de passeports pour un si petit voyage !

Elle ajouta, comme si le fait lui fût venu subitement en mémoire, qu'elle avait en poche une carte de correspondante de la susdite feuille.

Cette carte, M. le commissaire constata qu'elle portait un nom autre que celui décliné par la jeune femme. Il déclara alors qu'il était obligé de la retenir jusqu'après constatation de son identité.

Vu l'heure avancée, elle passa la nuit au bureau de police, gardée à vue par deux personnes. Ce matin, vers dix heures, elle était conduite au parquet du procureur de la République, d'où on l'envoya finalement à la prison, en voiture, assistée de deux gendarmes.

Nous ignorons sous quelle prévention cette femme a été écrouée.

Béthune. — *Tentative d'assassinat.* — Nous recevons les détails suivants sur une tentative d'assassinat commise dans la nuit du vendredi, rue d'Estaires, à Béthune.

Deux malfaiteurs se sont introduits chez la veuve Flahaut, en brisant un carreau. L'un d'eux saisit la veuve Flahaut à la gorge en lui disant : « Tu vas mourir, donne-moi tes louis. » Pendant ce temps, l'autre fouillait les meubles et criait au premier : Serre ! serre !

La victime parvint à se dégager et appela au secours. — Le sieur Jules Meunier, parruquier, qui demeure à côté, se leva et, s'armant d'une hachette, sortit immédiatement. Il vit un individu se sauver, mais il ne put le rejoindre. Il courut prévenir le commissaire de police qui demeure dans le quartier. Peu après, arrivaient sur les lieux MM. Dulau, procureur de la République, et Delalé, juge d'instruction.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur deux individus récemment sortis de prison qui furent trouvés couchés ensemble et mis en état d'arrestation.

Confrontés avec la victime, ils nièrent être les auteurs du crime.

Mais la veuve Flahaut dit avoir parfaitement reconnu leurs voix. Malgré un lavage, les mains de l'un d'eux portent, dit-on, encore des traces de sang, ainsi que ses effets. A l'œil gauche, se verrait la trace d'un coup que la victime lui aurait donné en se débattant. De plus, ses effets sont imbibés d'anis contenu dans une bouteille qu'il avait prise dans le comptoir et qu'il brisa en voulant repasser par le carreau.

La femme déclare que son mari est sorti de son habitation avec un autre individu, vers 11 h. 3/4.

La veuve Flahaut habite seule. Elle vient de perdre, il y a trois jours, son fils unique âgé de 30 ans. Elle a 68 ans et est très estimée de la population. Son état est désespéré.

Les inculpés sont incarcérés et mis au secret.

Etat-civil de Roubaix — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 juin. — Jeanne Boussemart, rue de la Fosse-aux-Chênes, 20. — Charles Dubois, rue des Longues-Haies, 165. — Edouard Debarge, rue de l'Epeule, cour Lemps, 17. — Narcisse Brackevelt, rue Labruyère, 12. — Hélène Gaillez, boulevard de Paris, au Ruchon, 9. — Hélène Kinnen, rue de l'Epeule, 39. — Kléber Deschamps, rue Stéphenson, estaminet du Château d'Or. — Paul Godron, rue de Blanchemaille, 103. — Gaston Castelain, Grand'Rue, 1 0. — Laure Bonte, rue Jacquart, 84.

DÉCLARATIONS MARIAGES du 21 juin. — Armand Martin, 22 ans, employé de commerce et Adèle Pennel, 24 ans, sans profession. — Arthur Ryser, 24 ans, rattacheur et Rosine Glorieux, 23 ans, rattacheuse — Jean Mullier, 27 ans, tisserand et Marie Dubuy, 27 ans, tisserande. — Auguste Debusschère, 21 ans, tisserand et Nathalie Vadbesien, 21 ans, tisserande. — Gustave Clarisse, 21 ans, mécanicien et Hermance Lesseen, 21 ans, servante. — Emile Lelacq, 29 ans, tisserand et Charlotte Dolplanque, 19 ans, ménagère. — Pierre Leclercq, 24 ans, dresseur et Sophie Fourmentraux, 26 ans, ourdisseuse — Félix Rommens, 40 ans, mécanicien et Sidonie Debergrave, 41 ans, ménagère.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 juin. — Mélanie Boone, 7 mois, rue de Mouveaux, cour Louis Frère, 6. — Scherrier, présenté sans vie, sentier du Ballon, maison Flipo, 7. — Gustave Petit, 1 an, rue St-Jean, 15. — Louise Legrand, 83 ans, ménagère, rue du Fontenoy, cour Flipo, 4. — Hortense Maschelein, 12 jours, rue de l'Epeule, 212.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 21 juin. — Louis Welcomme, à la Marlière. — Madeleine Cerf, rue St-Pierre. — Marie Ducoulombier, rue de la Belle-Vue.

MARIAGES du 21 juin. — Henri Haquette, 21 ans, tisserand et Pauline Desprez, 21 ans, rattacheuse.

DÉCÈS du 21 juin — Hortense Lebrun, 32 ans, sans profession, au Brun-Pain. — Floris Veit, 63 ans 8 mois, sans profession, rue de Lille. Clémence Vaily, 3 ans 8 mois, au fort Pouchin.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANDEPUTTE-VERVENNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part au décès de Dame Amélie Séraphine VERVENNE, veuve de Monsieur Severin VANDEPUTTE, décédée à Roubaix, le 19 juin 1884, à l'âge de 67 ans, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. *Les Vigiles seront chantées le dimanche 22, à 6 heures 1/2.* — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 92.

Vous êtes priés d'assister aux Obits qui seront célébrés en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Emilie-Augustine-Hyacinthe CAVROIS veuve de Monsieur Henri DELATTRE, décédée à Roubaix, le 14 juin 1884, dans sa cinquante quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise : Lundi 23 juin, à 7 heures, Obit de la Confrérie des Trépassés; à 7 heures 1/2, Obit de la Confrérie de la Trinité; mardi 24 juin, à 7 heures, Obit de la Confrérie du Rosaire; à 7 heures 1/2, Obit de la Confrérie du Sacré-Cœur; mercredi 25 juin, à 7 heures, Obit de la Confrérie du Très-Saint Sacrement. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 24 juin 1884, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Bruno-Joseph MESSIAEN, veuf de Dame Cloïlde DUQUESNE, décédé à Roubaix, le 25 mai 1884, dans sa 65e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Blanc Seau, le lundi 23 juin 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de Dame Marie COCHETEUX, décédée au Blanc-Seau, le 24 juin 1883, dans sa 26e année, et de Monsieur Louis COCHETEUX, décédé au Blanc-Seau, le 7 juin 1883, dans sa 23e année, administrés des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église de Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 30 juin 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Edouard VAN WYNSBERGHE, époux de Dame Louise DE CLORDT, décédé à Roubaix, le 30 mai 1884, à l'âge de 59 ans et 3 mois, administrés des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Monsieur et Madame Louis MOTTE-CATTEAU, ont l'honneur de vous prier d'assister à l'Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Sophie LAMBLIN, née LAMBLIN-HOLBECQ, veuve de Monsieur Louis CATTEAU, décédée à Roubaix, le 13 juin 1883, à l'âge de 81 ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Florentine DUTILLEUL, veuve de Monsieur Florentin FRANCHOMME, décédée à Roubaix, le 15 mai 1884, dans sa 86e année, administrée des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 25 juin 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Louis-Adolphe RYCKEBOER, boulanger, époux de Dame Philomène DESROUSSEAUX, décédé à Roubaix, le 23 juin 1883, dans sa 31e année, administrés des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile-Désiré-Joseph SCRÉPEL, époux de Dame Hermance MOYART, décédé à Roubaix, le 16 mai 1884, dans sa cinquantième année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Léon-Jean-Baptiste DELMULLE, décédé à Roubaix, le 12 mai 1884, dans sa dix-septième année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Cyriaque MULLIER, décédé à Roubaix, le 8 juin 1884, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église du Sacré Cœur, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe HOOGHE, époux de Dame Clémence DEBUCHY, décédé à Roubaix, le 17 mai 1884, à l'âge de 45 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église de Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 30 juin 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Edouard VAN WYNSBERGHE, époux de Dame Louise DE CLORDT, décédé à Roubaix, le 30 mai 1884, à l'âge de 59 ans et 3 mois, administrés des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Florentine DUTILLEUL, veuve de Monsieur Florentin FRANCHOMME, décédée à Roubaix, le 15 mai 1884, dans sa 86e année, administrée des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 25 juin 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Louis-Adolphe RYCKEBOER, boulanger, époux de Dame Philomène DESROUSSEAUX, décédé à Roubaix, le 23 juin 1883, dans sa 31e année, administrés des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église de Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 30 juin 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Edouard VAN WYNSBERGHE, époux de Dame Louise DE CLORDT, décédé à Roubaix, le 30 mai 1884, à l'âge de 59 ans et 3 mois, administrés des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Monsieur et Madame Louis MOTTE-CATTEAU, ont l'honneur de vous prier d'assister à l'Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Sophie LAMBLIN, née LAMBLIN-HOLBECQ, veuve de Monsieur Louis CATTEAU, décédée à Roubaix, le 13 juin 1883, à l'âge de 81 ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Florentine DUTILLEUL, veuve de Monsieur Florentin FRANCHOMME, décédée à Roubaix, le 15 mai 1884, dans sa 86e année, administrée des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 25 juin 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Louis-Adolphe RYCKEBOER, boulanger, époux de Dame Philomène DESROUSSEAUX, décédé à Roubaix, le 23 juin 1883, dans sa 31e année, administrés des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église de Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 30 juin 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Edouard VAN WYNSBERGHE, époux de Dame Louise DE CLORDT, décédé à Roubaix, le 30 mai 1884, à l'âge de 59 ans et 3 mois, administrés des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Monsieur et Madame Louis MOTTE-CATTEAU, ont l'honneur de vous prier d'assister à l'Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Sophie LAMBLIN, née LAMBLIN-HOLBECQ, veuve de Monsieur Louis CATTEAU, décédée à Roubaix, le 13 juin 1883, à l'âge de 81 ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Florentine DUTILLEUL, veuve de Monsieur Florentin FRANCHOMME, décédée à Roubaix, le 15 mai 1884, dans sa 86e année, administrée des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 25 juin 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Louis-Adolphe RYCKEBOER, boulanger, époux de Dame Philomène DESROUSSEAUX, décédé à Roubaix, le 23 juin 1883, dans sa 31e année, administrés des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église de Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 30 juin 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Edouard VAN WYNSBERGHE, époux de Dame Louise DE CLORDT, décédé à Roubaix, le 30 mai 1884, à l'âge de 59 ans et 3 mois, administrés des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

[redacted]

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

Décoration. — On télégraphie de Rome à l'*Escaut*, d'Anvers :

« Notre Saint-Père Léon XIII, voulant donner une marque de sa haute bienveillance à M. Edmond Batkin, vient de lui décerner le titre de commandeur de l'ordre de Saint-Sylvestre. La nouvelle de cette distinction bien méritée sera reçue avec joie par les nombreux amis que M. Batkin compte en notre ville. »

Incendie du collège épiscopal de Chimay.— On écrit de Chimay, 19 juin :

Mercredi dernier, à 8 1/2 heures du soir, un violent incendie a éclaté au collège épiscopal de Chimay.

A peine l'alarme était-elle donnée, que déjà le feu s'était communiqué à la fois aux quatre angles du bâtiment : en un instant toute la toiture fut embrasée.

La puissance des jets des pompes et de la distribution d'eau n'était pas assez forte pour parvenir au faîte de l'édifice, qui est très élevé, et l'on dut, pour ainsi dire, se borner à contempler l'imposant spectacle que formait le brasier.

Heureusement, l'architecte, en prévision des incendies possibles, avait fait construire en voûtes et poutrelles les planchers de tous les étages, de sorte que le feu ne put se propager aux étages inférieurs. Seul, un dortoir, qui avait été formé de la transformation d'une ancienne chapelle, non construite sur le même modèle, prit feu ; une trentaine de lits qu'il contenait fut un nouvel aliment au fléau destructeur.

On frémit à la pensée qu'une heure plus tard, trente enfants endormis dans ce dortoir auraient pu y laisser leur vie.

Les causes du désastre sont inconnues.

Tous les habitants de la ville se sont portés sur les lieux du sinistre, et c'était à qui offrirait aux jeunes pensionnaires un gîte pour la nuit.

Ce matin, tous ont été renvoyés chez eux jusqu'après réparations.

Le collège, qui était très vaste, était construit depuis trois ans.

SPORT

Des régates internationales auront lieu à Ostende, sous le patronage du roi des Belges et du Yacht-Club, du lundi 7 au jeudi 10 juillet.

FAITS DIVERS

LE CRIME DE POET-LAVAL (DROME)

Une fillette de treize ans assassinée par son frère.— On télégraphie de Montélimar au *Nouvelliste de Lyon* :

« Il semblait qu'aucun autre détail ne pouvait augmenter à l'horreur du drame de Poët-Laval.

» Un monstre avait épuisé sur sa victime toutes les cruautés...

» Eh bien ! ce crime s'aggrave encore, pour ainsi dire, d'une nouvelle infamie.

» L'auteur de l'exécrable forfait est François Dorier, frère de la victime.

» Le parquet de Montélimar s'était rendu dès mercredi à Poët-Laval et avait d'abord porté ses soupçons sur des bergers étrangers au pays, qui de la plaine se dirigent vers la montagne à cette époque de l'année.

» On avait, en outre, signalé une bande de bohémiens ayant séjourné aux alentours de Dieu-le-Fit, et qui avait abandonné cette localité pour une destination inconnue.

» Toutefois, jeudi matin, M. le juge d'instruction abandonna ses premières investigations.

» Les témoins entendus la veille et divers renseignements parvenus à M. le procureur de la République décidèrent les magistrats à porter ailleurs leurs investigations.

» Le frère de la victime, jeune homme de vingt-un ans, n'avait plus reparu au domicile de ses parents depuis la découverte du cadavre de sa sœur.

» Un mandat d'amener fut lancé contre lui.

» La gendarmerie de Dieu le Fit qui, dans cette circonstance, a fait preuve d'un grand dévouement, se mit à la recherche du prétendu coupable.

» L'accusé avait été aperçu mardi soir, se dirigeant vers le bois de Taulignan; une battue fut organisée.

» Vers midi, les gendarmes aperçurent Motti dans un épais taillis celui qu'ils recherchaient. En voyant les agents de l'autorité, il se leva, un tremblement convulsif s'empara de lui mais il se remit bientôt et fit bonne contenance.

» Le maréchal des logis s'avança vers lui.

— Vous allez nous suivre, lui dit-il.

— Pourquoi ?

— M. le procureur de la République veut vous parler.

» L'accusé répondit en patois qu'il était prêt à marcher.

» Les gendarmes lui mirent alors les menottes et se dirigèrent vers Poët-Laval, où se trouvaient les magistrats.

» Mis en présence du juge d'instruction, cette bête fauve ne tarda pas à entrer dans la voie des aveux.

» Avec un sauvage cynisme, il raconta comment et dans quelle circonstance il avait tué sa sœur.

» Il nous est impossible de relater la déclaration de l'assassin ; qu'il nous suffise de dire que ce misérable a déclaré avoir perpétré son forfait, poussé par la jalousie.

» Quand le magistrat insiste en lui demandant pourquoi tant d'acharnement sur le cadavre de sa sœur, le monstre ne répond que par des monosyllabes.

» Après avoir fait, à deux reprises différentes, le récit de son forfait, l'assassin a signé sa déclaration.

» Voici la scène du crime, telle qu'elle résulte des aveux du coupable :

» La jeune fille était allée à la campagne, où l'appelaient ses occupations ; elle a été suivie par son frère. Une discussion s'est engagée.

» Le monstre a renversé la malheureuse, et, à l'aide d'un long couteau, lui a porté un coup à la gorge; l'enfant est resté sans mouvements. L'assassin s'est acharné alors sur sa victime avec une férocité inouïe.

» La tête est détachée du tronc; l'abdomen ouvert...

» Le cadavre avait été caché dans un épais taillis, et seul les corbeaux on croassant, nombreux autour de l'endroit où était les restes mutilés de l'enfant, ont fait découvrir la pauvre morte.

» L'assassin a été conduit dans la soirée à Montélimar.

» Il est âgé, nous l'avons dit, de vingt et un ans.

» C'est un gros trapu à figure bestiale.

» Méchant et sournois, sa conduite laissait beaucoup à désirer.

» Aussi, dès qu'à Poët-Laval le bruit du crime fut repandu, l'opinion publique désigna spontanément l'assassin.

» A l'heure où je vous télégraphie, une affluence énorme se presse devant le Palais-de Justice, où se trouve l'assassin.

» On pousse des cris de rage ; et la gendarmerie contient difficilement la foule.

» L'instruction sera prochainement close, et cette horrible affaire pourra être soumise à la prochaine session de la Cour d'assises de la Drôme.

» Les funérailles de la victime auront lieu demain. »

Les chemins de fer. — Voici un curieux relevé, celui du nombre des voyageurs partis durant l'année dernière dans les principales gares des chemins de fer français :

Compagnie du Nord

Lille	1.839.000	voyag.
Saint-Denis	774.000	—
Enghien	560.000	—
Roubaix	545.000	—
Amiens	467.000	—
Douai	394.000	—
Boulogne-sur-Mer	296.000	—
Arras	316.600	—

Compagnie de l'Est